

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2011

Sur convocation du 18 mars 2011, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 25 mars 2011, sous la présidence de M. Bernard SEIGLE, maire.

Présents : MM. Bernard SEIGLE – Yves GUILLOTTE – Pierre MAINETTI – Mmes Pascale LHOMME – Claudine CHAMPION – Marie-Noëlle MEGEVAND – Christiane MICHEL – Hélène ORBE – MM. Christian BOCQUET – Olivier COUET – Guy PHILIPPE – Jean BARDET –

Pouvoir :

Absents : Mme Jacqueline CECCON – MM. Daniel BALLEYDIER – Guy PHILIPPE – Alexandre VALZ-BLIN –

Secrétaire de séance : Hélène ORBE

Le maire ouvre la séance. La lecture du compte-rendu de la séance précédente n'ayant soulevé aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I. PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2011 (DCM N°11/13)

M. Pierre MAINETTI, maire-adjoint chargé des finances, rappelle aux conseillers municipaux la délibération n°11/11 du 28 janvier 2011 se rapportant à la prise en charge de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2011.

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en effet que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le bureau des Contrôles de légalité et budgétaire attire l'attention de la mairie sur le montant des crédits d'investissement ouverts au titre de l'exercice 2010, à savoir 437 840 €. De plus, la somme inscrite au BP 2010 pour le remboursement de la dette s'élève à 74 050 €.

La limite maximum autorisée pour engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2011 est donc de 90 947 € ($437\,840\text{ €} - 74\,050\text{ €} = 363\,790\text{ €} \times 25\%$) et non de 99 372 € comme il est mentionné dans la délibération du 28 janvier 2011.

Il convient donc de délibérer de nouveau pour annuler et remplacer cette dernière.

Après avoir entendu cet exposé, **le conseil municipal**, à l'unanimité,

- **autorise la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite de 90 947 €,**
- **dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°11/11 du 28 janvier 2011 .**

II. COMPTE ADMINISTRATIF 2010 (DCM N°11/14)

Sous la présidence de M. Pierre MAINETTI, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2010- qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Recettes	927 756,21 €	
Dépenses	787 015,84 €	
Excédent de fonctionnement 2010		140 740,37 €

Section d'investissement

Recettes réelles.....	412 276,21 €	
Dépenses réelles.....	876 575,33 €	
Besoin d'autofinancement.....		464 299,12 €

Affectation résultat de fonctionnement 2009	56 342,83 €	
Excédent d'investissement 2009	456 683,72 €	
RESULTAT 2010		48 727,43 €

Hors de la présence de M. Bernard SEIGLE, maire, **le conseil municipal approuve**, à l'unanimité, **le compte administratif du budget communal 2010.**

III. COMPTE DE GESTION 2010 (DCM N° 11/15)

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives 2010, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **APPROUVE** le compte de gestion du budget général de la commune établi par le Trésorier Principal de Seynod, dont les écritures sont en tous points identiques à celles du compte administratif du maire.

IV. AFFECTATION DU RESULTAT 2010 (DCM N° 11/16)

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2010 dont les résultats sont conformes au compte de gestion,

Décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

- Excédent de fonctionnement 2010 → 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : **140 740,37 €**
- Résultat d'investissement 2010 → 001 – Excédent d'investissement reporté : **48 727,43 €**

V. TRAVAUX VOIRIE 2011 (DCM N° 11-17)

M. Yves GUILLOTTE présente au conseil les travaux à effectuer sur la voirie communale :

- Chemin du Poirier Rouge – Bicouche 2 340 € HT, soit 2 800 € TTC
- Affaissement du virage au Pont Noir 6 139 € HT, soit 7 343 € TTC
- Purges d'affaissement route de la Mairie (RD 303) 3 800 € HT, soit 4 545 € TTC
- enrobé du carrefour Rte des Parents/Route des Mégevands
à la route Forestière 9 444 € HT, soit 11 295 € TTC
- route de Charave, reprise de l'ilot central 5 139 € HT, soit 6 146 € TTC
- route d'Allonzier sur la commune d'Allonzier 4 680 € HT, soit 5 600 € TTC
- Divers (à préciser lors du bilan post hivernal avec la DDT) 10 260 € HT, soit 12 271 € TTC

En ce qui concerne la route d'Allonzier, la zone concernée se situe sur le territoire d'Allonzier-la-Caille. Elle est essentiellement utilisée par les habitants de Rosière, la commune prévoit de l'intégrer dans les travaux d'enrobés 2011. Une participation à hauteur de 50 % sera proposée à la commune d'Allonzier-la-Caille (suite à conversation téléphonique avec M. PECCI). Bernard SEIGLE a indiqué que M. PECCI, maire d'Allonzier-la-Caille, n'était pas opposé à une participation de 50 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Donne son accord** aux travaux suivants
 - Chemin du Poirier Rouge – Bicouche 2 340 € HT, soit 2 800 € TTC
 - Affaissement du virage au Pont Noir 6 139 € HT, soit 7 343 € TTC
 - Purges d'affaissement route de la Mairie (RD 303) 3 800 € HT, soit 4 545 € TTC
 - Enrobé du carrefour Rte des Parents/Route des Mégevands
à la route Forestière 9 444 € HT, soit 11 295 € TTC
 - Route de Charave, reprise de l'ilot central 5 139 € HT, soit 6 146 € TTC
 - Route d'Allonzier sur la commune d'Allonzier 4 680 € HT, soit 5 600 € TTC
 - Divers (à préciser lors du bilan post hivernal avec la DDT) 10 260 € HT, soit 12 271 € TTC
- Demande à Bernard SEIGLE de signer une convention avec la commune d'Allonzier pour sa participation aux travaux de la route d'Allonzier,
- Attire l'attention sur la route de Charave, afin que l'ilot ne soit pas refait à l'identique (solution ne donnant pas satisfaction)
- Demande à Bernard SEIGLE de lancer une consultation pour un marché à procédure adaptée,
- Autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- Dit qu'une somme de 50 000 € sera inscrite au BP 2011 article 2151 de la section d'investissement.

Les conseillers municipaux ont évoqué des problèmes d'accotement et des difficultés de croisement sur certaines voies de la commune. Il en ressort que lors de sa prochaine réunion, la commission voirie se penchera sur le sujet.

VI. TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2011 (DCM N°11/18)

M. Yves GUILLOTTE présente au conseil municipal les travaux prévus au budget primitif 2011 après consultation des commissions bâtiments, voirie et finances.

BÂTIMENTS..... 374 940 €

Dont 339 000 € pour le bâtiment des services techniques

Le reste consiste en des aménagements de locaux (sous-sol du bâtiment modulaire, drainage autour du bâtiment du foot, changement de fenêtres, aménagement accès handicapés à la salle des fêtes, peinture à l'école primaire, solde des travaux du bâtiment modulaire « structure enfance), ...

TRAVAUX D'ELECTRICITE STADE DE FOOT..... 15 500 €

Subventionné par le SIESS : 3 900 €

VOIRIE..... 228 910 €

Enrobés 2010 ----- 63 860 € (report 2010)
 Enrobés 2011 ----- 50 000 € (programme vu dans la délibération précédente)
 Réfection du Pont----- 35 000 € (en attente du passage de l'expert, on estime à 5 000 € l'indemnisation de l'assurance pour le côté aval du pont)
 Parking relais au stade ----- 30 000 € (pris intégralement en charge par la CCFU)
 Plans et panneaux chemins ruraux----- 8 550 €
 Tx sécurité abris bus ----- 9 600 € (amendes de police 3 200 €)
 Amén. Sécurité à Véry----- 30 000 €
 Divers ----- 1 900 €

ESPACES VERTS 16 300 €

Parc derrière la mairie ----- 7 300 € (étude et défrichage)
Les travaux seront prévus au BP 2012 après présentation du dossier au conseil municipal, sur ces travaux on peut espérer une subvention du conseil général entre 50 % et 60 % (70 % pour les frais d'étude).
 Travaux dans la forêt----- 5 200 € (2010 et 2011)
 Aliment. eau de l'aire pique-nique ----- 3 800 €

INFORMATIQUE , MEDIA ET SONO 2 900 €**MATERIEL DES SERVICES TECHNIQUES..... 7 000 €****MOBILIER (écoles, services techniques, garderie, ...) 7 650 €****DIVERS MATERIELS 20 700 €**

(chambres froides cantine, cuisinière salle du conseil, ...)

Le conseil municipal, après avis des commissions bâtiments, voirie et finances, et après en avoir délibéré,
 - décide d'inscrire au BP 2011 les travaux ci-dessus.

VII. DIVERS**Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse** (DCM N°11/19)

Le contrat enfance jeunesse 1^{ère} génération conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales est échu depuis le 31 décembre 2010. Mme Pascale LHOMME expose au conseil municipal que, les actions en direction des enfants dans le cadre des accueils post et périscolaires et dans le cadre des accueils en centre de loisirs sans hébergement, sont directement liés à un contrat enfant et jeunesse. Elle rappelle la volonté de la commune de valoriser les activités en direction des enfants. En outre, les actions éligibles par la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie permettent de percevoir une prise en charge égale à 55 % du déficit annuel déclaré.

Il convient donc d'engager les démarches en vue de la signature pour le renouvellement de contrat enfance jeunesse qui se nomme CEJ 2^{ème} génération pour la garderie périscolaire et pour le centre de loisirs pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **demande que soient engagées les démarches auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie pour la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération, pour la garderie périscolaire et le centre de loisirs, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014,**
- **autorise le maire à signer ce contrat.**

Séisme au Japon : aides aux communes sinistrées (DCM N°11/20)

Considérant les dramatiques conséquences du séisme au Japon du 11 mars 2011 pour les collectivités japonaises, Monsieur le Maire propose que la commune de Choisy s'associe au mouvement de solidarité nationale en faveur des communes sinistrées.

Le Carrefour des Communes (association d'élus indépendante) administre la mobilisation des communes françaises qui participent au **Fonds d'aide pour les villes et collectivités japonaises dévastées par le très violent séisme qui a frappé le nord-est du pays.**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- **d'apporter son aide** aux communes sinistrées,
- **de verser la somme de 250 €** à l'Association « Carrefour des Communes » (Siret n°440 623 270 000 12)
- **de dire que les crédits seront inscrits** au budget primitif 2011 – compte 6574
- **de demander** qu'un bilan financier lui soit communiqué à la fin de l'opération, indiquant les actions financées, les communes bénéficiaires et les diverses dépenses engagées.

Projet salle polyvalente

Suite à l'enquête auprès de la population, 48 réponses nous sont parvenues sur 650 demandes, soit un taux de réponse de 7,4 %.

28 sont favorables, 19 sont défavorables, 1 se prononce pas.

15 personnes se sont portées volontaires pour faire partie de la commission chargée de la réflexion.

Le conseil doit débattre sur l'opportunité de ce projet et sa poursuite, étant donné les éléments suivants :

- la faible participation de la population à l'enquête → résultats non significatifs,
- la faible majorité favorable à ce projet.

En outre la commission finances devra étudier le financement de ce projet sur les bases suivantes :

- coût probable entre 1,2 et 1,7 millions d'euros (bâtiment : salle d'activités 315 m², rangement 54 m²)
- recours à l'emprunt obligatoire (sur 20 ans),
- hausse des impôts probable pour financer ce projet,
- incertitudes des ressources (gel des dotations de l'état, moins de subventions du conseil général, ...)
- manque de visibilité de notre budget de fonctionnement jusqu'à l'horizon 2012-2013.

Le conseil municipal devra tenir compte des projets prioritaires : création de 20 logements au Chef-Lieu, aménagement du centre village. Ces projets font partie du programme présenté en mars 2009 par l'équipe municipale.

Il devra également prendre en compte les trois recours sur le PLU qui pourraient entraîner l'annulation de ce dernier et priver la commune de droit à construire.

La municipalité propose de différer ce projet et de renouveler l'enquête sur d'autres bases avec le concours de la commission salle polyvalente. Elle propose également de demander à M. le Percepteur de Seynod de nous assister dans l'établissement d'une perspective financière.

Le conseil municipal confirme qu'avant de continuer toute réflexion sur ce projet, il est nécessaire de rencontrer Monsieur le Percepteur pour obtenir une étude relative à la situation financière de la commune. Un courrier d'information sera fait à destination des 15 personnes inscrites pour faire partie de la commission.

Remerciements

Carrefour des communes suite au don de 250 € en faveur des communes sinistrées de la tempête des 27 et 28 février 2010 en Atlantique

Bernard SEIGLE fait part du bilan financier et de la liste des communes bénéficiaires :

Nombre de communes donatrices : 104

Fonds récoltés : 74 759 €

Communes bénéficiaires après consultation des Associations départementales de maires : Ile d'Aix, Châtelailon Plage et La Flotte

Opérations de reconstructions : 44 000 €

Fonds de développement : 24 000 €

Frais de fonctionnement et gestion administrative de l'opération : 6 759 €.

Pour plus de détails, le compte rendu complet de cette opération se trouve sur le site internet www.carrefourdescommunes.com (rubrique « Solidarité »).

Club Loisirs pour la subvention exceptionnelle de 500 € accordée pour l'activité théâtre enfants

Cette somme sera utilisée pour organiser un festival théâtre de troupes d'enfants et ados qui se déroulera le week-end du 10 et 11 décembre 2011.

Club Loisirs pour l'achat et la mise en place d'un nouvel écran de cinéma.

Dépôt GAL

Mme Hélène ORBE intervient pour informer le Conseil à propos d'un article paru début mars dans l'Essor Savoyard et intitulé : « Choisy : des riverains dénoncent l'utilisation d'un espace naturel comme décharge ». Cet article montre des photos du dépôt Gal, et mentionne la colère des habitants sur le fait que le dossier pour la réhabilitation du dépôt Gal n'avance pas.

M. Bernard Seigle indique une nouvelle fois que depuis la dernière réunion en mairie le 23 mars 2010 avec des représentants des services de la Préfecture, de l'association Renard Argenté, des membres du conseil municipal, M. GAL, la Préfecture avait demandé à ses services de suivre la mise en œuvre des travaux prévus. Il rappelle que depuis l'origine de ces réunions (Allonzier-la-Caille), la commune a été dessaisie du dossier, celui-ci est depuis entre les mains de la Préfecture. La Préfecture n'a, semble-t-il, pas avancé sur le dossier Gal, malgré les multiples réunions faites l'année dernière, concluant que M. Gal était dans l'illégalité, et devait procéder à la réhabilitation du site.

A l'occasion de la rédaction de cet article, il a contacté M. RAFFY, secrétaire général de la Préfecture, qui lui a assuré qu'il intervenait auprès de ses services pour connaître la suite donnée à ce dossier.

Hélène ORBE a indiqué que nous n'avons toujours pas eu connaissance du compte-rendu établi suite à ces réunions. Et, bien que la mairie ne soit plus en charge du dossier, il n'en demeure pas moins que le dépôt Gal est sur notre commune. Selon elle, nous devons donc nous assurer que la réhabilitation du site est en cours, et nous devons être en mesure de donner des informations à la population.

Les membres du Conseil sont d'accord pour que Bernard Seigle adresse un courrier à la Préfecture afin de connaître l'avancement du suivi du dossier du dépôt GAL.

Prochaines réunions

Conseil municipal : le jeudi 14 avril à 20 h

Commission finances le 31 mars à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.